



OPTIONS DU REER : RETIRER OU PAS ?

Vous songez à retirer un montant de votre REER pour payer des dépenses ou pour rembourser des dettes ? Avant de procéder, il est important de bien comprendre les conséquences de cette opération et d'examiner les autres options qui s'offrent à vous. Tour d'horizon en quelques questions.

PUIS-JE RETIRER UN MONTANT DE MON REER POUR RÉGLER MES DETTES OU MES DÉPENSES ?

C'est possible, mais cela ne devrait jamais constituer votre première option. Retirer une somme d'un REER avant la retraite engendre plusieurs conséquences fiscales.

Retrait anticipé = retenues

Peu importe la somme accumulée dans votre REER, vous ne pourrez pas en bénéficier en totalité pour rembourser des dettes. Au moment du décaissement, votre institution financière retiendra des impôts à la source. Voici quelques exemples :

QUÉBEC			
Montant retiré du REER	Taux de retenues*	Exemples	
Jusqu'à 5 000 \$	20 %	Retrait de	5 000 \$
		- Retenues à la source	1 000 \$
		= Solde disponible	4 000 \$
5 001 \$ à 15 000 \$	25 %	Retrait de	15 000 \$
		- Retenues à la source	3 750 \$
		= Solde disponible	11 250 \$
Plus de 15 000 \$	30 %	Retrait de	16 000 \$
		- Retenues à la source	4 800 \$
		= Solde disponible	11 200 \$

TOUTES LES PROVINCES SAUF LE QUÉBEC			
Montant retiré du REER	Taux de retenues*	Exemples	
Jusqu'à 5 000 \$	10 %	Retrait de	5 000 \$
		- Retenues à la source	500 \$
		= Solde disponible	4 500 \$
5 001 \$ à 15 000 \$	20 %	Retrait de	15 000 \$
		- Retenues à la source	3 000 \$
		= Solde disponible	12 000 \$
Plus de 15 000 \$	30 %	Retrait de	16 000 \$
		- Retenues à la source	4 800 \$
		= Solde disponible	11 200 \$

* Les taux peuvent varier et sont donnés à titre d'exemples.

➔ De plus, selon le type de placement, votre institution financière pourrait exiger des frais de sortie supplémentaires.

Ajout des retraits au revenu imposable

Si votre revenu total imposable se situe près de la limite supérieure d'une tranche d'imposition, les montants retirés de votre REER pourraient vous faire passer à un taux d'imposition plus élevé.

Par exemple, en 2023, un Québécois ayant gagné 40 000 \$ et ayant retiré 10 000 \$ de son REER passait dans la prochaine tranche de revenus imposables, qui allait de 45 105 \$ à 90 200 \$. Cette personne a ainsi été imposée à 20 %, au lieu de 15 %.

Les tranches d'imposition diffèrent selon les provinces et les territoires. Elles peuvent aussi changer d'année en année, si bien qu'il est important de bien s'informer.

Pertes de droits de cotisation

Lorsque vous décaissez de l'argent de votre REER, les droits de cotisation dont vous aviez bénéficié ne sont pas renouvelables. Une fois votre santé financière rétablie, vous ne pourrez pas remettre les sommes retirées dans votre REER. Un plafond et un pourcentage maximal de votre salaire sont fixés chaque année pour vos cotisations REER.

Diminution du fonds de retraite

Les REER constituent un placement en prévision de la retraite. Pour les travailleurs qui cotisent à un régime de retraite d'employeur, le REER peut devenir une source de revenu d'appoint. Pour d'autres, comme les travailleurs autonomes, il représentera souvent le seul revenu de retraite, à l'exception des régimes gouvernementaux.

Peu importe votre situation, en vous privant de ces économies, vous pouvez mettre en péril votre confort à la retraite, à un âge où des dépenses imprévues liées à votre santé, par exemple, peuvent être nécessaires.

Perte d'occasions de rendement

En retirant un montant de votre REER avant la retraite, vous vous privez de la possibilité de faire fructifier votre argent à long terme. Par exemple, une somme de 7 000 \$ investie dans un REER pendant 30 ans, avec un taux de rendement annuel de 5 %, se traduira par des gains de 24 274 \$, pour un total de 31 274 \$.

DEVRAIS-JE PLUTÔT RETIRER DE L'ARGENT DE MON CELI ?

En général, il vaut mieux effectuer un retrait d'un CELI que d'un REER. Les sommes retirées du CELI ne sont pas imposables et vous retrouvez vos droits de cotisation dès l'année suivante.

Cependant, décaisser un montant de son CELI devrait constituer une solution de dernier recours. En effet, cet outil d'épargne sert souvent à compléter le revenu de retraite ou à réaliser des projets à moyen ou à long terme.

QUELLES SONT LES AUTRES OPTIONS POUR REMBOURSER MES DETTES ?

Avant de décaisser une somme de votre REER ou de votre CELI, il est recommandé de rencontrer votre conseiller pour faire le tour des autres options possibles selon votre situation. De plus, il peut vous proposer des outils et des conseils pour rembourser vos dettes, mieux gérer vos finances et améliorer votre santé financière.

RETRAITS REER : DEUX OPTIONS POSSIBLES

Il existe deux scénarios où il peut s'avérer intéressant de retirer une somme de son REER avant la retraite :

1 Régime d'accession à la propriété (RAP)

Lors de l'acquisition ou de la construction d'une propriété admissible, il est possible de retirer jusqu'à 35 000 \$ de son REER pour effectuer une mise de fonds. Vous avez jusqu'à 15 ans pour rembourser le montant à partir de la deuxième année suivant le retrait.

2 Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)

Si vous effectuez un retour aux études, il est possible de décaisser une somme pour acquitter les droits de scolarité et d'autres frais liés aux études. Le retrait maximum annuel est de 10 000 \$ et le total ne peut dépasser 20 000 \$. Vous avez 10 ans pour rembourser les montants retirés du REER.

Source : bnc.ca, Agence du revenu du Canada, et Revenu Québec.



La décision de retirer des fonds de votre REER dépend de votre situation particulière et d'un certain nombre d'hypothèses financières. Veuillez consulter votre conseiller en placement pour en savoir plus sur l'incidence de la vente d'actifs Méritage et du retrait du produit à l'extérieur de votre REER.

[suite au verso]

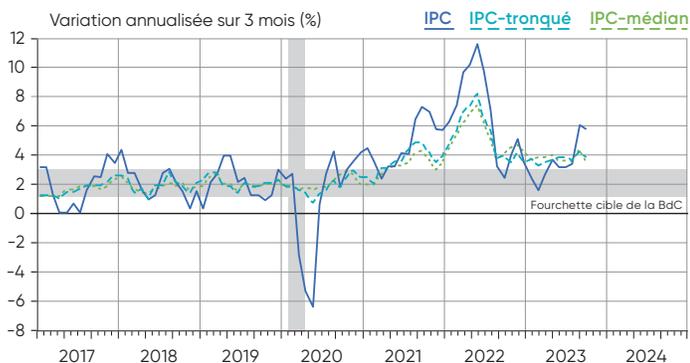
CANADA

Les mesures d'inflation de base privilégiées officiellement par la Banque du Canada demeurent élevées. L'inflation fondamentale répond avec un certain délai au contexte économique.

- ▶ L'économie s'est refroidie rapidement à la lumière des données sur le PIB et le marché du travail des derniers mois.
- ▶ Les données de sondage auprès des ménages et des entreprises ne suggèrent pas de redressement, mais plutôt une fragilisation supplémentaire de l'économie.
- ▶ Nous anticipons une léthargie économique dans les 12 prochains mois qui devrait se traduire par des taux de croissance de 1,0 % en 2023 et 0,0 % en 2024.

CANADA : LES MESURES D'INFLATION DE BASE TARDENT À BAISSER

Variation annualisée sur 3 mois de l'IPC, l'IPC-tronqué et de l'IPC-médian



Source: FBN Économie et Stratégie (données de Statistique Canada).

ÉTATS-UNIS

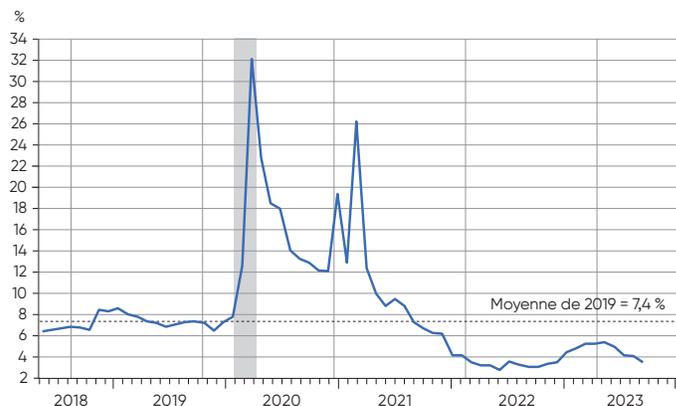
Le mois d'octobre s'est terminé sur une bonne note aux États-Unis, les données sur le PIB du troisième trimestre ayant signalé la plus forte expansion en deux ans.

- ▶ Nos doutes sur la pérennité de l'expansion actuelle découlent du fait que la hausse des dépenses des ménages n'était pas accompagnée par une augmentation du revenu disponible, mais d'une forte baisse du taux d'épargne.
- ▶ Alors que l'effet des hausses de taux passées continuera de se répercuter sur l'économie, nous prévoyons que les États-Unis tomberont en contraction au cours du premier semestre 2024.

* Les informations sont valides au moment de la rédaction et pourraient ne plus être exactes au moment de la publication.

É.-U. : BAISSÉ CONTRINTUITIVE DU TAUX D'ÉPARGNE

Taux d'épargne (épargne en pourcentage du revenu disponible)



Source: FBN Économie et Stratégie (données du système FRED de St. Louis).

AILLEURS DANS LE MONDE

Bien qu'aucune région du monde ne soit totalement épargnée par le ralentissement marqué de l'activité manufacturière ces derniers temps, ce sont les usines européennes qui semblent les plus durement touchées.

- ▶ Malheureusement, la faiblesse du secteur manufacturier n'est pas le seul élément qui explique la piètre performance de l'économie européenne à l'heure actuelle.
- ▶ En resserrant la politique monétaire, la Banque centrale européenne contribue en effet à ralentir la croissance par différents canaux.
- ▶ Pendant ce temps, la Chine continue de pâtir des déboires de plusieurs promoteurs immobiliers.

Source: [Le mensuel économique](#), Banque Nationale du Canada — Marchés financiers.



Les informations et les opinions qui sont exprimées dans la présente communication le sont uniquement à titre informatif et peuvent être modifiées sans préavis. Les points de vue exprimés ne visent pas à prodiguer des conseils de placement ni à faire la promotion de placements en particulier et aucune prise de décision de placements ne devrait reposer sur ces derniers. Banque Nationale Investissements inc. a pris les moyens nécessaires afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude des informations contenues aux présentes à la date de la publication. Cependant, Banque Nationale Investissements inc. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de cette information et cette communication ne crée aucune obligation légale ou contractuelle pour Banque Nationale Investissements inc.

Les Portefeuilles Méritage^{MD} (les « Portefeuilles ») sont gérés par Banque Nationale Investissements inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada. Un placement dans les Portefeuilles peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des Portefeuilles avant de faire un placement. Les titres des Portefeuilles ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Les Portefeuilles ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

MD PORTEFEUILLES MÉRITAGE et le logo des Portefeuilles Méritage sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada, utilisées sous licence par Banque Nationale Investissements inc.

MD BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Banque Nationale Investissements inc.

© Banque Nationale Investissements inc, 2023. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de Banque Nationale Investissements inc.

Banque Nationale Investissements est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, membre de l'Association pour l'investissement responsable du Canada et participant fondateur de l'initiative Engagement climatique Canada.

